

**Conférence sur les Océans**

**Formulaire d’inscription d’engagement volontaire**

**Exemplaire de référence seulement. Veuillez vous enregistrer en ligne sur le Registre des engagements volontaires de la Conférence sur les Océans avant le 9 juin 2017:**

**https://oceanconference.un.org/commitments/register/**

**EXEMPLAIRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT**

**Titre/nom de l’engagement volontaire**

**Nom de l’entité chef de file**

**Type de l’entité chef de file (Sélectionnez 1 type)**

* Gouvernement
* Entité des Nations Unies
* Organisation intergouvernementale
* Organisation non gouvernementale (ONG)
* Organisation de la société civile
* Institution universitaire
* Communauté scientifique
* Secteur privé
* Organisation philanthropique
* Autre acteur concerné
* Partenariat

**Coordonnées (obligatoire)**

* Prénom
* Nom de famille
* Titre
* Téléphone
* Email
* Siège social (ville, pays)

**Partenaires**- dressez la liste de toutes les organisations et entités, y compris l’entité chef de file, impliquées dans cet engagement volontaire. Pour chaque partenaire, précisez entre parenthèses le type d’entité (en utilisant les types d’entités proposés ci-dessus)

**Pays bénéficiaires** (Saisissez les noms des pays)

**Autres bénéficiaires** (200 mots maximum)

**Description de l’engagement volontaire**(objectifs, méthodes de mise en œuvre, mécanismes de suivi, gouvernance, etc.) dans la limite de 500 mots

**Bassins océaniques ciblés par l’engagement** (plusieurs options, facultatif)

* Niveau mondial
* Océan Arctique
* Océan Austral
* Pacifique Sud
* Pacifique Nord
* Atlantique Nord
* Atlantique Sud
* Océan Indien

**Réalisations (au moins une ; jusqu’à quatre)** (Description, date)

* Réalisation 1 description + date de réalisation (mois/année)
* Réalisation 2 description + date de réalisation (mois/année)
* Réalisation 3 description + date de réalisation (mois/année)
* Réalisation 4 description + date de réalisation (mois/année)

**Ressources mobilisées pour l’engagement** (USD)

* Ressource 1
	+ Sélectionnez un type de ressource (*contribution financière, contribution en nature, personnel/expertise technique, autre) :*
	+ Décrivez la ressource (50 mots maximum) :
* Ressource 2
	+ Sélectionnez un type de ressource (*contribution financière, contribution en nature, personnel/expertise technique, autre) :*
	+ Décrivez la ressource (50 mots maximum) :
* Ressource 3
	+ Sélectionnez un type de ressource (*contribution financière, contribution en nature, personnel/expertise technique, autre) :*
	+ Décrivez la ressource (50 mots maximum) :
* Ressource 4
	+ Sélectionnez un type de ressource (*contribution financière, contribution en nature, personnel/expertise technique, autre) :*
	+ Décrivez la ressource (50 mots maximum) :

**Date de début (mois/année)**

**Date de fin (mois/année)**

**Site Internet pour plus d’informations (facultatif)**

**Cibles ODD 14 concernées par l’engagement (vous pouvez choisir plusieurs cibles)**

* **14.1   D’ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- NUTRIMENTS
			* Efficacité de l’utilisation des engrais
			* Pièges à nutriments (par ex. zones humides aménagées)
			* Gestion du fumier
			* Traitement des eaux usées
			* Autre (veuillez préciser)
		- PLASTIQUES
			* Récupération/recyclage/réutilisation des plastiques
			* Interdiction ou restriction des produits en matière plastique
			* Nettoyage du littoral
			* Autre (veuillez préciser)
		- TRANSPORT MARITIME
			* Gestion de la pollution causée par les navires et/ou gestion des déchets portuaires
			* Réduction de l’introduction d’espèces aquatiques invasives
			* Autre (veuillez préciser)
		- AUTRES POLLUANTS (veuillez préciser)
			* Gestion intégrée des nuisibles
			* Pré-traitement des effluents industriels
			* Production plus propre
			* Autre (veuillez préciser)
	+ Quantification (facultatif)
* **14.2   D’ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d’éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Zones marines gérées localement ou au niveau communautaire
		- Gestion intégrée des zones côtières
		- Planification de l’espace marin
		- Approche du grand écosystème marin
		- Adaptation écosystémique
		- Autre (veuillez préciser))
	+ Quantification (facultatif)
* **14.3   Réduire au maximum l’acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Puits de carbone côtiers/carbone bleu
		- Puits de carbone terrestres
		- Captage et séquestration du carbone
		- Réduction des émissions de CO2 (rendement énergétique, énergies renouvelables, etc.)
		- Adaptation à des océans plus acides
		- Recherche et coopération scientifique pour combler les lacunes des connaissances sur l’acidification des océans
		- Autre (veuillez préciser))
	+ Quantification (facultatif)
* **14.4   D’ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l’objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d’obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Conformité, surveillance et application
		- Réduction et élimination des pratiques et engins de pêche qui détruisent/dégradent l’habitat
		- Plans de gestion scientifique des pêches
		- Approche écosystémique des pêches (AEP)
		- Réduction des prises accessoires et des pertes/déchets des produits de la pêche
		- Eco-étiquetage, traçabilité, programmes de certification
		- Instruments de marché (négociations individuelles de quotas, systèmes de contingentement des jours de pêche, etc.)
		- Autre (veuillez préciser)
	+ Quantification (facultatif)
* **14.5   D’ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Aire marine protégée (AMP) fermée à la pêche
		- Aire marine partiellement protégée
		- Aire marine protégée à usages multiples
		- Zones marines gérées localement ou au niveau communautaire
		- Gestion des AMP et/ou application
		- Autre (veuillez préciser)
	+ Quantification (facultatif)
* **14.6   D’ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s’abstenir d’en accorder de nouvelles, sachant que l’octroi d’un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l’Organisation mondiale du commerce**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Suppression ou diminution des subventions préjudiciables en matière de pêche
		- Information relative aux subventions préjudiciables
	+ Quantification (facultatif)
* **14.7   D’ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l’exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l’aquaculture et du tourisme**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Retombées économiques de la gestion durable des pêches
		- Retombées économiques du tourisme durable
		- Retombées économiques de l’aquaculture/mariculture durables
		- Retombées économiques des énergies marines renouvelables
		- Retombées économiques de la biotechnologie marine
		- Retombées économiques du transport durable
		- Autre (veuillez préciser)
	+ Quantification (facultatif)
* **14.a   Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l’objectif étant d’améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Recherche scientifique, socioéconomique et interdisciplinaire
		- Renforcement de la capacité de recherche
		- Accès et partage des données
		- Formation et perfectionnement professionnel
		- Coopération scientifique
		- Transfert de technologie marine
		- Actions en faveur des PEID et PMA
		- Autre (veuillez préciser)
	+ Quantification (facultatif)
* **14.b   Garantir aux petits pêcheurs l’accès aux ressources marines et aux marchés**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Mesures juridiques/politiques/institutionnelles
		- Accès aux instruments de marché
		- Transfert de technologie de la pêche
		- Accès aux zones de pêche côtières
		- Accès et renforcement de la capacité des systèmes d’éco-étiquetage et de traçabilité
		- Autonomisation des communautés pour la gestion de la pêche
		- Autre (veuillez préciser)
	+ Quantification (facultatif)
* **14.c   Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l’exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L’avenir que nous voulons »**
	+ TYPE D’ENGAGEMENT
		- Travail de sensibilisation au cadre juridique et politique exhaustif du développement durable des mers et des océans, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), ses accords d’application et tous les autres instruments pertinents relatifs aux océans, et promotion de leur mise en œuvre efficace.
		- Ratification, adhésion and acceptation de l’UNCLOS, de ses accords d’application et de tous les autres instruments pertinents relatifs aux océans
		- Mesures visant à renforcer la capacité des États à participer plus largement à l’UNCLOS et à ses accords d’application et à favoriser leur mise en œuvre efficace
		- Renforcer la gouvernance des océans, par exemple à travers la création de politiques nationales ou régionales des océans
		- Mise en place des infrastructures nécessaires et/ou des capacités d’application pour se conformer au droit international, tel qu’établi dans l’UNCLOS et complété par d’autres instruments relatifs aux océans
		- Autre (veuillez préciser)
	+ Quantification (facultatif)

**Liens avec d’autres objectifs de développement durable (plusieurs options, facultatif)**

Veuillez sélectionner celui/ceux des autres Objectifs de développement durable concernés par cet engagement volontaire, ainsi que les cibles correspondantes. Cliquez sur chaque Objectif pour afficher la liste des cibles correspondantes.



* Objectif 1 : Éliminer l’extrême pauvreté et la faim



* Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable
* Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



* Objectif 4 : Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie



* Objectif 5 : Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
* Objectif 6 : Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
* Objectif 7 : Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
* Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
* Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation



* Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre



* Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



* Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
* Objectif 13 : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
* Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité



* Objectif 16 : Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



* Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

**\*\*\***

**Exemplaire de référence seulement. Veuillez vous enregistrer en ligne sur le Registre des engagements volontaires de la Conférence sur les Océans avant le 9 juin 2017 :**

**https://oceanconference.un.org/commitments/register/**

**\*\*\***